

## CONSULTANT.E POUR UNE FORMATION EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES VICTIMES DE CRIMES DE MASSE

<b>Projet de référence</b>	<b>Programme d'Appui à la Réforme de la Justice, phase II (PARJ2)</b>
<b>Objet de la consultance</b>	Renforcer les capacités en matière de sensibilisation aux traumatismes et appui psychologique et psychosociale à l'attention des membres des OSC partenaires impliqués dans l'accompagnement des victimes et survivantes de crimes de masse
<b>Lieu de la consultance</b>	RDC, avec un déplacement à Bunia (Ituri) et à Mbandaka (Equateur).
<b>Durée de la consultance</b>	10 jours au cours de la période comprise entre <b>le 15 avril et le 6 mai 2024</b> .
<b>Profil recherché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre titulaire au moins d'un diplôme de licence (Bac+5) en psychologie clinique ;</li> <li>• Avoir une expérience avérée et vérifiable dans l'appui psychologique des victimes dans le processus de justice pénale ;</li> <li>• Une expérience préalable dans l'assistance aux victimes de crimes internationaux est essentielle ;</li> <li>• Une expérience préalable en tant que psychologue au sein des OSC congolaises impliquées dans l'accompagnement aux victimes de crimes graves est un atout ;</li> <li>• Avoir une expérience préalable et avérée dans le développement de modules de formation et l'animation de formations pour adultes ;</li> <li>• Avoir une maîtrise de la langue française, et swahili/lingala.</li> </ul>
<b>Contact ASF et date limite</b>	Veillez envoyer votre CV, une lettre de motivation, votre offre technique et financière, les contacts de deux personnes de référence et vos disponibilités <b>au plus tard le 10 avril 2024</b> à l'adresse suivante : <a href="mailto:rdc-job@asf.be">rdc-job@asf.be</a> avec objet « <b>Formation OSC JPI</b> »

### Avocats Sans Frontières

Avocats Sans Frontières (ASF) est une organisation non gouvernementale internationale créée en Belgique en 1992. ASF soutient l'accès à la justice, la réalisation des droits humains et la lutte contre les injustices dans les pays où les droits humains sont menacés. ASF a des bureaux en République Démocratique du Congo, en Ouganda, en Tunisie, au Maroc, au Niger et en République centrafricaine. La coordination générale se fait à partir du bureau de Bruxelles. Pour plus d'information sur les activités d'ASF, veuillez consulter notre site : [www.asf.be](http://www.asf.be)

Présente en RDC depuis 2002, ASF y est engagée sur plusieurs axes d'intervention (accès à la justice, justice pénale internationale, lutte contre la torture, promotion et défense des droits humains, protection légale des défenseurs des droits humains).

### Contexte et justification de l'activité.

Dans le cadre du Programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ II), ASF met en œuvre le Produit 2.1 concernant « *l'accès à la justice et à la réparation pour les victimes des crimes internationaux est renforcé* ». Ainsi ASF assure l'accompagnement technique des membres des Organisations de la Société Civile, « OSC » en sigle, partenaires pour la mise en œuvre des activités liées aux poursuites pénales pour des violations graves des droits humains ou crimes de masse.

En effet ASF travaille avec des OSC partenaires en Ituri et en Equateur en matière de justice pénale internationale en réalisant la documentation des crimes graves, des activités de sensibilisation et d'encadrement et accompagnement des victimes de violations graves de droits humains, pendant et après les procès pénaux.

Le travail des OSC à cet égard est fondamental en vue de réaliser les objectifs de lutte contre l'impunité et d'accès à la justice des victimes en RDC. Les OSC jouent un rôle clé sur le terrain dans la collecte et la préservation des preuves qui seront ensuite utilisées au cours des processus judiciaires. Le travail des OSC et leurs animateurs lors de la documentation exige une interaction étroite avec les membres des victimes et survivantes de graves violations de droits humains et communautés ayant vécu des expériences fortement traumatisantes. Il est donc essentiel de renforcer les capacités et compétences techniques des animateurs des OSC leur permettant d'engager de façon appropriée et responsable avec ces individus et communautés ayant vécu les plus graves violences et atteintes contre leur intégrité physique, psychique et/ou morale afin d'assurer que leur participation respecte le principe de do no harm et évite le double traumatisme.

Dans le cadre de l'accompagnement technique d'ASF aux OSC, une formation initiale sur les notions basiques relatives aux crimes internationaux et les techniques de documentation proprement dite a eu lieu en 2023.

La **présente consultance vise à** doter les animateurs des OSC avec une série de concepts, notions et outils de base leur permettant d'interagir avec les victimes et survivantes en prenant en compte la notion de traumatisme des victimes et en mettant en place des gestes et bonnes pratiques visant à minimiser le risque de subir des nouveaux préjudices psychologiques du fait de leur participation aux activités. L'objectif est de protéger les victimes et témoins mais aussi de les soutenir pour qu'elles puissent être en mesure de témoigner devant la cour afin que les juges puissent entendre les preuves et que justice puisse être rendue.

Les animateurs des OSC n'étant pas des psychologues ni du personnel technique qualifié, cette formation ne vise à les former en tant que tel mais à les **sensibiliser** à la prise en charge psychologique et psychosociale et à mieux les **équiper** avec des **informations, apprentissages, orientations, bonnes pratiques et outils pratiques** qui facilitent leur travail avec les victimes et survivantes lors des activités de :

- Documentation et collecte de preuves
- Sensibilisation (à la participation aux procès)
- Accompagnement avant, pendant et après le procès

Cette formation devra servir aussi aux animateurs à développer une sensibilité aux risques liés à leur propre travail d'accompagnement des victimes dans un contexte où ils seront exposés à des récits et preuves traumatisantes.

## **1. Objet de la consultance.**

La consultance consistera à **préparer et animer un module de formation** au tour de la prise en charge des traumatismes, l'approche psychosociale et appui psychologique aux victimes de crimes internationaux **adressée aux animateurs des OSC partenaires** d'ASF dans le programme de lutte contre l'impunité des crimes internationaux dans les Provinces de l'Ituri et de l'Equateur.

L'**objectif principal** consistera à améliorer les compétences, capacités et ressources des apprenants à engager avec des victimes et témoins d'expériences traumatisantes en respectant le principe de do no harm et en garantissant leur sécurité et bien-être psychologique.

A l'issue de la formation, les participants devront :

- Avoir des connaissances théoriques de base sur les concepts et notions de traumatisme, prise en charge psychologique et psychosocial, communication et engagement avec des victimes de traumatisme ;

- Savoir identifier et corriger des pratiques nocives ou contraires au principe de do no harm lors de l'engagement avec des victimes de traumatisme lors des activités de documentation et accompagnement des victimes dans les différentes étapes et procédures du procès pénal ;
- Acquérir des approches, outils, ressources pratiques et techniques permettant aux animateurs des OSC d'encadrer, accompagner et communiquer avec les victimes et témoins de façon à garantir leur sécurité et bien-être psychologique, avec un accent particulier sur les besoins des victimes les plus vulnérables (i.e. victimes des violences sexuelles, enfants, victimes vivant avec handicap physique et psychique)
- Identifier des risques liés à leur propre travail d'accompagnement des victimes dans un contexte où ils seront exposés à des récits et preuves traumatisantes et appliquer des mesures protectrices.

Le/la consultant.e est appelé.e à refléter dans son offre technique les approches méthodologiques et pédagogiques en lien avec les objectifs de formation mentionnés ci-avant et le plan de formation pour les séances de formation à destination des animateurs.

## **2. Livrables**

Dans le cadre de cette collaboration, le consultant produira les livrables suivants :

- Une offre technique reprenant les approches méthodologiques, (formation des adultes, participative, pratique, etc.) ainsi qu'un plan de formation (dont les thèmes à développer) avec les objectifs pédagogiques ;
- Un module de formation validé par la Coordination Programme d'ASF sur le contenu de la formation ;
- Un rapport de formation complet contenant l'analyse de l'évolution de connaissances des participants et l'évaluation de la formation.

## **3. Bénéficiaires**

Une formation de 3 jours à organiser pour environ 30 membres des OSC, dont 15 en Ituri (à Bunia) et 15 en Equateur (à Mbandaka).

## **4. Durée de la consultance**

Le consultant formateur s'engagera pour une durée d'environ 10 jours dont 6 consacrés à la formation (3 jours dans chaque site susvisé). Cette durée inclut les jours de préparation et de reportage.

## **5. Comment postuler**

Les candidat.e.s ayant le profil requis sont prié.e.s de soumettre leurs dossiers de candidature comprenant les éléments suivants en langue française :

### 1.1 Les éléments du dossier personnel

- Un CV détaillé mettant en lumière les expériences pertinentes ;
- Une lettre de motivation ; et
- Les coordonnées de deux personnes de référence en relation avec des prestations comparables à celles décrites dans le présent dossier.

### 1.2 Offre méthodologique

- Une proposition technique et méthodologique montrant la bonne compréhension des objectifs et du contenu de la formation (3 pages max.) ; et
- Un chronogramme indicatif actualisé pour la réalisation de la formation et les autres livrables.

### 1.3 Offre financière

- Une proposition financière (en dollars) pour l'ensemble de la consultance (les frais d'organisation, de voyage et de séjour seront pris en charge directement par ASF et donc ne sont pas à inclure dans l'offre financière).

**Merci de bien vouloir envoyer votre candidature complète (CV, lettre de motivation, note méthodologique, proposition financière, contacts de référence et disponibilité) à l'adresse suivante : [rdc-job@asf.be](mailto:rdc-job@asf.be); avec en objet la mention «Formation OSC JPI»**

**Deadline : 10 avril 2024**

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.